REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHÔNE

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **27 juin 2011**

Délibération n° 2011-2284

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu - Phase 2 - Protocole partenarial et convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études de faisabilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 17 juin 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 29 juin 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, MM. Bolliet, Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Nissanian, Ollivier, Mmes Palleja, Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : M. Blein (pouvoir à M. Crédoz), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Balme (pouvoir à M. Claisse), Barthelémy (pouvoir à Mme Bargoin), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à M. Barret), Mme Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yérémian), MM. Coulon (pouvoir à M. Darne JC.), Deschamps (pouvoir à M. Corazzol), Fleury (pouvoir à M. Guimet), Havard (pouvoir à M. Gignoux), Jacquet (pouvoir à M. Plazzi), Mme Lépine (pouvoir à M. Desseigne), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Muet (pouvoir à M. Nissanian), Quiniou (pouvoir à M. Forissier), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Gléréan), MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Terrot (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : MM. Albrand, Giordano, Réale, Vurpas.

Séance publique du 27 juin 2011

Délibération n° 2011-2284

commission principale :	déplacements et voirie
commune (s) :	Lyon 3°
objet :	**Projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) - Aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu - Phase 2 - Protocole partenarial et convention de participation financière de la Communauté urbaine aux études de faisabilité - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**
service :	Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 juin 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet, d'une part, l'approbation par la Communauté urbaine de Lyon d'un protocole partenarial sur le projet de pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu en lien avec l'évolution du quartier et, d'autre part, la signature de la convention de financement des études de faisabilité concernant ce projet.

Le projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) de la Part-Dieu est développé sous la maîtrise d'ouvrage de Réseau ferré de France (RFF), SNCF, Gares et Connexions, SYTRAL et Communauté urbaine.

Il constitue une des opérations du projet Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (REAL) qui s'inscrit dans l'objectif 6 de l'Agenda 21 communautaire et, plus particulièrement, dans le cadre de l'action 25 "développer l'intermodalité des transports publics à l'échelle de l'aire urbaine".

Il est également inscrit au Contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 et à la convention de fonction d'agglomération et de centralité (CFAC) signée en octobre 2010 avec la Région Rhône-Alpes.

Le projet d'aménagement de la gare de la Part-Dieu comprend 3 phases :

- une phase 1 "court terme" d'aménagements intérieurs du hall afin de réorganiser les circulations à l'intérieur de la gare, pour faciliter et fluidifier les cheminements et accompagner l'évolution de la fréquentation jusqu'en 2013. La Communauté urbaine de Lyon a attribué une participation financière aux études par délibération n° 2009-0648 du conseil de Communauté du 6 avril 2009 et aux travaux par délibération n° 2009-1085 du conseil de Communauté du 30 novembre 2009 de cette phase. Ces derniers seront livrés par la SNCF à la fin 2011,

- une phase 2 "moyen terme" visant à mieux organiser l'intermodalité autour du pôle d'échanges multimodal (PEM), dans une logique d'intégration urbaine au quartier de la Part-Dieu, l'objectif est que l'ensemble du programme soit opérationnel pour 2020, avec les premières réalisations prévues dès 2013. La Communauté urbaine a attribué une participation financière aux études par délibération n° 2009-1086 du conseil de Communauté du 30 novembre 2009. Le programme a été livré par la SNCF-Gares et Connexions à la mi-2010,

- une phase 3 "long terme", au-delà de 2020, avec une extension de la gare en superstructure (souterraine ou à plusieurs étages) en lien avec la désaturation du nœud ferroviaire lyonnais (NFL).

Le contexte urbain du projet a sensiblement évolué. L'ambition d'un projet de grande ampleur, situant la Part-Dieu comme "hub métropolitain urbain", a été largement confirmée avec l'approbation du plan guide en janvier 2011. C'est dans ce contexte que le comité stratégique des gares, installé en janvier 2011, a validé les orientations présentées ci-après.

Les aménagements de la gare de la Part-Dieu à 2020 (phase 2b) : objectif, contenu, pilotage et gouvernance des études

Dans le cadre d'une première étape (phase 2a), la SNCF "Gares et Connexions" a conduit, en 2009 et 2010, une étude de cadrage et de préfaisabilité du PEM de la Part-Dieu en lien avec les évolutions du quartier.

Cette étude portait, notamment, sur la définition, à horizon 2020, d'un scénario fonctionnel pour le PEM, qui a permis d'identifier les flux et les principales fonctionnalités à articuler au sein de la gare et à ses abords, de proposer un concept de réaménagement du pôle et d'intégrer les enjeux d'accessibilité et de cheminements, depuis la ville et entre modes, en cohérence avec le développement des transports urbains à l'échelle de l'agglomération et des mutations urbaines du quartier.

Il s'agit désormais (phase 2b) d'engager les études permettant de vérifier les faisabilités techniques, de génie civil, de réseaux mais également d'organisation des constructions, des flux mécanisés et des modes doux.

La démarche est partenariale. La ville de Lyon, la Communauté urbaine de Lyon, les départements du Rhône, de l'Isère, la Région Rhône-Alpes, l'Etat, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), la SNCF, la SNCF, Gares et Connexions et RFF y sont associés.

Les partenaires ont décidé de réunir leurs efforts dans une démarche fondée sur la programmation, la concertation et la coordination des études complémentaires à mener au service de l'aménagement du PEM Part-Dieu, pour une livraison à l'horizon 2020, en lien avec l'évolution du projet urbain et du nœud ferroviaire lyonnais, y compris dans ses orientations sur le réseau des gares d'agglomération.

Les partenaires s'engagent ainsi dans le protocole partenarial sur le programme complémentaire d'études à mener en 2011 et 2012, qui doit permettre de :

- proposer plusieurs scénarii de gestion des flux au sein de la gare et, plus particulièrement, sur l'accessibilité et la sécurité sur les quais : concentration des accès au niveau de la salle d'échanges actuelle restructurée, accès complémentaire par la rue Pompidou et/ou la réutilisation des quais de service,

- étudier les conséquences/opportunités de ces scénarii sur l'organisation du pôle d'échanges et retenir un scénario cible,

- étudier la faisabilité de ce scénario cible, y compris dans ses aspects de maîtrise des coûts de fonctionnement,

- rechercher les solutions de mutualisation : équipements intermodaux, services, livraisons, etc.,

- porter ensemble le projet cible aux niveaux national et européen, en vue de financements complémentaires,

- définir les délais d'études (2012) et les horizons de temps du projet (2020).

Les études, à mener en partenariat étroit entre les différents maîtres d'ouvrages intervenant sur le site, se décomposent en 3 volets, dont les objectifs et le pilotage sont les suivants :

A - Etude du bâtiment gare et de ses abords immédiats, pilotée par SNCF - Gares et Connexions.

L'étude vise à :

- vérifier la pertinence d'un scénario d'aménagements complémentaires à l'accès aux quais *via* la rue Pompidou,
- définir un projet cible d'aménagement intégrant les conclusions de l'étude de préfaisabilité,
- préciser et stabiliser le programme avec les partenaires ainsi que les hypothèses structurantes du projet cible (stratégie immobilière, grands principes de séquencement, etc.),
- définir un phasage cohérent et pertinent du projet,
- proposer un montage juridique et financier sur la base d'un bilan économique du projet.

B - Etudes de la faisabilité technique et des conditions du réaménagement du secteur Gare côté Béraudier et côté place de Francfort et de l'accessibilité au PEM en lien avec le développement de la Part-Dieu, pilotées par la Communauté urbaine.

Il s'agit de conduire les études :

- techniques de faisabilité en lien avec l'aménagement urbain sur le périmètre à l'ouest et à l'est de la gare,
- d'accessibilité au PEM et du plan de circulation tous modes,
- l'analyse de faisabilité du programme général : chiffrage, phasage et mode opératoire.

C - Etude de suppression des quais de services, pilotée par RFF

L'étude vise à vérifier la faisabilité de la suppression des quais de services actuels, afin d'agrandir les quais voyageurs et de démultiplier les possibilités d'accès à ces quais.

Ces études ont pour objectif commun d'élaborer un schéma fonctionnel du PEM de la Part-Dieu à horizon 2018-2020, en prenant en compte le développement du projet urbain tel que défini par le plan guide de janvier 2011. Le programme doit permettre d'identifier les aménagements à réaliser afin d'améliorer l'accessibilité tous modes, l'accueil et le niveau de service de la gare.

Il s'agit donc collectivement, pour les partenaires, de :

- proposer des aménagements pertinents et adaptés qui n'obèrent pas l'évolution future de la gare au regard de ses potentialités à long terme,
- présenter ces propositions de manière schématique et pédagogique,
- estimer sommairement le coût des aménagements,
- préciser les modalités prévisionnelles de financement entre les différents partenaires,
- évaluer l'adéquation entre l'offre actuelle (fréquence, points d'arrêt, capacité, horaires, etc.) et les besoins identifiés,
- apprécier les possibilités de mise en place de transports collectifs à destination de la gare,
- évaluer les mutabilités foncières, les besoins nécessaires et les conséquences en termes de foncier,
- proposer les outils opérationnels à mettre en place pour développer le projet.

Le rendu des études de la phase 2b est prévu pour fin 2012-début 2013.

Conformément aux termes du protocole, la Communauté urbaine assurera la coordination d'ensemble des études.

A la suite du programme, chaque maître d'ouvrage prendra à sa charge la réalisation des études de projet puis des travaux à engager d'ici 2020. Des conventions de financement des études de projet et de travaux seront proposées avec une participation de la Communauté urbaine qui reste à définir, en fonction de la nature et du périmètre des aménagements identifiés à l'issue de la phase 2b.

Pour cette phase 2b, les co-financeurs des études sont l'Etat, RFF, la SNCF, la Communauté urbaine de Lyon, la ville de Lyon, la Région Rhône-Alpes, le Sytral et le Département de l'Isère. Les contributions des partenaires par études figurent dans le tableau ci-après.

Le besoin de financement de l'étude, sous maîtrise d'ouvrage SNCF Gares et Connexions, est estimé à 334 400 € pour la Communauté urbaine, dans le cadre du CPER.

Le besoin de financement de l'étude, sous maîtrise d'ouvrage RFF, est nul pour la Communauté urbaine de Lyon, RFF, la Région Rhône-Alpes et l'Etat en assurant le portage dans le cadre du CPER.

Le besoin de financement de l'étude sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine est estimé à 1,2 M€ avec une recette estimée à 690 000 €. Il fera l'objet d'un cofinancement avec la Région Rhône-Alpes dans le cadre de la CFAC.

Libellé	SNCF	RFF	Communauté urbaine de Lyon	Région Rhône-Alpes	Etat	Sytral	Ville de Lyon	Départe-ment de l'Isère	Total
étude du bâtiment gare et de ses abords immédiats (maîtrise d'ouvrage SNCF) *financement CPER*	487 920	0	334 400	334 400	334 400			28 880	1 520 000
étude de suppression des quais de services (maîtrise d'ouvrage RFF) *financement CPER*	0	75 000	0	112 500	112 500			0	300 000
étude de faisabilité du réaménagement du secteur Béraudier et d'accessibilité au pôle d'échanges (maîtrise d'ouvrage Communauté urbaine de Lyon) *Financement CFAC*	99 600	0	510 000	510 000	0	30 000	50 400	0	1 200 000
Total	**587 520**	**75 000**	**844 400**	**956 900**	**446 900**	**30 000**	**50 400**	**28 880**	**3 020 000**
Pourcentage (%)	19,5	2,5	28	31,5	14,8	1	1,7	1	100
Pourcentage (%)	22		28	31,5	14,8	3,7			100

S'agissant de dépenses se rapportant à des investissements sur le réseau ferré national, les contributions en tant que subventions d'équipement sont nets de taxe.

Les clés de répartition financière entre les partenaires au stade des études de faisabilité ne conditionnent pas celles qui portent sur les phases ultérieures d'études et de travaux.

Par ailleurs, le SYTRAL et la Communauté urbaine contribueront également aux études de programme de l'aménagement du PEM par l'apport d'études financées en propre sur :

- la stratégie de stationnement,
- la stratégie commerciale,
- les aires de stationnement des cars,
- le transport de marchandises en ville,
- l'ensemble du quartier Part Dieu ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le protocole partenarial sur le programme complémentaire d'études d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la Part-Dieu à mener en 2011 et 2012 et afférent aux objectifs recherchés entre la Communauté urbaine, la SNCF, RFF, le SYTRAL, l'Etat, la ville de Lyon, le Département de l'Isère, le Département du Rhône et la Région Rhône-Alpes,

b) - l'attribution d'une subvention d'équipement d'un montant de 334 400 € au profit de la SNCF dans le cadre des études du bâtiment gare et de ses abords immédiats,

c) - la réalisation, sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, des études de faisabilité du réaménagement du secteur Béraudier et de la place de Francfort et d'accessibilité au PEM pour un montant estimé de 1 200 000 € avec un cofinancement à hauteur de 690 000 €,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, l'Etat, la SNCF, RFF, le SYTRAL, la ville de Lyon, le Département de l'Isère et la Région Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation des subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter, dans le cadre de l'étude de faisabilité du réaménagement du secteur Béraudier et d'accessibilité au pôle d'échanges multimodal, au taux maximum les subventions d'équipement suivantes :

- Région Rhône-Alpes : 510 000 €,
- SYTRAL : 30 000 €,
- ville de Lyon : 50 400 €,
- SNCF : 99 600 €,

b) - signer ledit protocole partenarial et ladite convention.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous en respectant l'environnement, sur l'opération n° 1975 individualisée le 30 novembre 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant de 1 534 400 € TTC en dépenses et 690 000 € TTC en recettes à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier suivant :

	Dépenses (en €)		Recettes (en €)
	Subvention d'équipement au profit de la SNCF	Financement des études de faisabilité	Subventions d'équipement des partenaires signataires de la convention
2011	65 000	0	0
2012	204 400	960 000	552 000
2013	65 000	240 000	138 000
Total	334 400	1 200 000	690 000

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 2 421 900 € en dépenses et 690 000 € en recettes,

4° - Les dépenses d'investissement seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 204 100 et 203 100 - fonction 815, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 65 000 € en 2011,
- 1 164 400 € en 2012,
- 305 000 € en 2013,

5° - Les recettes d'investissement seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 132 100, 132 200, 132 400 et 132 600 - fonction 815, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 552 000 € en 2012,
- 138 000 € en 2013.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2011.